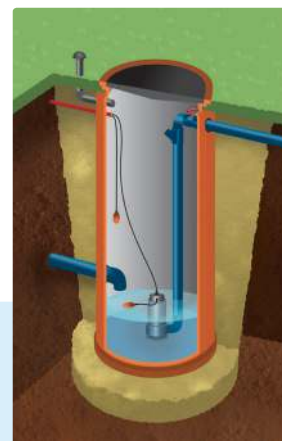


Conditions de pose

- 1 Le poste de relevage sera posé sur un lit de sable ou de gravillons, stabilisé et compacté de 10 cm d'épaisseur minimum.
- 2 Les modalités de pose spécifiques (préconisées par le bureau d'études ou avérées nécessaires lors du terrassement) peuvent être :
 - le lit de pose sur 20 cm de sables avec ciment dosé à 200 kg/m^3 ,
 - la dalle d'ancrage,
 - la dalle de répartition.
- 3 Le fil d'eau d'arrivée dans le poste de relevage devra être au dessus du niveau de déclenchement de la pompe (poire ou flotteur = régulateur de niveau).
- 4 Tous les tampons doivent être accessibles, hermétiques et sécurisés.
- 5 Pour la mise en œuvre du poste préfabriqué, les matériaux doivent être inoxydables.
- 6 En cas de sur-profondeur du poste prévoir un équipement permettant de relever la pompe en toute sécurité.
- 7 Pour le relèvement des eaux, un brise-jet sera installé soit par un coude à 90° , soit par un regard de stabilisation, soit par un raccord sur 2 m de tuyau en diamètre 100 mm.
- 8 Le raccordement électrique de la pompe au secteur doit se faire à l'extérieur du poste. En cas d'impossibilité, si le câble est trop court celui-ci se fera par l'intermédiaire de colle ou résine bi-composant et boîtier étanche répondant au moins à la classe d'étanchéité IP66.
- 9 Les extrémités du fourreau électrique, pour le passage du câble, doivent être rendues hermétiques par infiltration d'une résine.
- 10 Le remblaiement se fait de la même manière que pour la fosse toutes eaux.
- 11 Faire un essai en eau par remplissage du poste afin de vérifier le bon déclenchement de celui-ci.

Les de la charte

- Le poste de relevage doit être imperméable et en un seul ouvrage, le clapet anti-retour sera au plus près de la pompe.
- En cas de mise en œuvre d'un poste en aval d'une fosse et en cas de nécessité de réaliser une dalle de répartition ou d'ancrage, celui-ci doit être fait en un seul ensemble.
- Proposer une alarme dans le devis en option.
- Les pompes équipées d'une alarme doivent être raccordées de préférence au secteur. La localisation de l'alarme doit être choisie en concertation avec le pétitionnaire afin de trouver un endroit de passage régulier permettant le contrôle visuel et auditif de l'alarme.
- L'ensemble des tuyaux doit être collé avec une colle spécifique (haute pression).
- **Recommandation** : mettre un coude à 90° sur l'arrivée de l'eau dans le poste de relevage afin d'éviter une arrivée directe de l'eau sur la pompe.
- Isoler la pompe du circuit électrique par un disjoncteur différentiel.



Voir détail au dos

Les interdits

- Ne pas faire de raccordement électrique sur le secteur sans avoir une habilitation.
- Les postes fabriqués par empilement de rehausses sont interdits.
- Si le câble électrique est trop long, ne pas le laisser enroulé.

